



RAID INTERNATIONAL DE SOLIDARITE
« Circuit Maroc en Véhicules d'Époque »

REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Evennement :

- Circuit pour Voitures, de Collection,
- Actions sociales et solidaires en marge du circuit

2. Date:

- Départ du circuit : le 29 Avril 2017 à 9 Heure de Tanger
- Arrivée : Le 1 Mai 2017 en début d'après midi

3- Organisateur :

Le Raide International de Solidarité est organisé par (**ONG CNRJ**) Organisation Non Gouvernementale des Cercles Nationaux de Réflexion sur la Jeunesse, une **association à but non lucrative**, constituée conformément aux dispositions du dahir N° 1.02.2.206 du jourada 1 1423 (23 juillet 2002), appliquant la loi N° 75.00 qui modifie et complète le dahir N° 1.58.376 du 3 jourada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association Représenté par son Président : Said ASSAL
Adresse Retro Parc Rue Abdelwahad Al Morakochi , Ain Sbaa Casablanca
Website : www.raidsolidarite.com
Email : contact@raidsolidarit.com

4- Comité d'organisation:

- Event Manager : Said ASSAL
- Coordination à l'international : Frédéric Fappani von Lothringen
- Coordinateur : Abdellaoui Abdellah
- Assistance Technique : Ouhammou Abdelkrim
- Relations Participants : Marouan
- Chargée de Presse : Abdellaoui Abdellah
- Assistance Medical : Saham Assistance ((contrat en cours de negociation)
- Réceptif : Agence de voyage (contrat en cours de signature)
- Assureur : Cabinet Benouhoud

5- Véhicule admissibles :

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être du type Grand Tourisme mise en circulation avant 1980. Peut être également accepté, sur décision de l'Organisateur tout véhicule faisant l'objet d'une demande d'un éventuel participant et présentant des caractéristiques en rapport avec l'événement.

La participation se fait sur invitation de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule sans devoir justifier son refus. Les véhicules doivent être conformes au Code de la route. Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, pneus, freins, éclairage, ceintures de sécurité, si obligatoires en fonction de l'année du modèle. L'extincteur est obligatoire. Le changement de véhicule inscrit est soumis à l'autorisation préalable de l'Organisateur.

La participation au RAIDE INTERNATIONAL DE SOLIDARITE ne requiert ni licence, ni homologation du véhicule.

6- Participant admissible :

- Pour prendre part au Raid de Solidarité CNRJ, un ou une participante doit :
- Être âgé(e) de 24 ans minimum (à la date des vérifications de l'inscription).
 - Avoir un véhicule admissible -
 - Avoir un ou une co-équipière qui peut être âgée de moins de 24 ans (sur accord particulier du bureau d'organisation)

Dans tous les cas, chaque participant doit pouvoir justifier des éléments suivants :

- Etre titulaire du permis de conduire (si la personne conduit)
- Avoir un passeport en cours de validité au retour du Maroc
- Être en possession d'un téléphone GSM permettant d'émettre des appels depuis l'étranger (1 par équipage).

7- **Circuit :**

Il est en quatre étapes sur trois journées, 470 km de routes asphaltées. Les participants doivent respecter l'itinéraire décrit dans le road-book, sans contrainte de temps impartis. Un boîtier de géolocalisation installé par l'organisateur dans chaque véhicule, sera connecté à la plateforme de l'organisation, il établira en temps réel le pointage aux différents points prédéfinies du circuit, et tracera en temps réel les véhicules participants pour tout besoin d'assistance.

Les participants empruntent des routes ouvertes à la circulation : ils doivent respecter le Code de la route, et se conformer aux consignes de sécurité exposées par l'organisateur aux briefings préalables au départ de chaque étape.

8- **Cession de Roulage**

Aucune vitesse imposée, moyenne ou temps impartis sur route n'interviennent dans le classement.

Le classement s'établit en fonction des points de pénalisations, le vainqueur de l'épreuve étant celui dont le nombre de point est le plus faible. Les pénalisations sont établies sur le principe de la régularité de conduite, toute avance ou retard entre deux étapes sont comptabilisés pour établir le classement. Chaque minute pleine (d'avance ou de retard) est égale à 10 points de pénalisation,

9- **Assistance mécanique :**

Le PC du Raide est joignable en permanence et coordonne les aides et secours.

Une équipe de mécaniciens professionnels et deux véhicule balai assurent l'assistance mécanique sur tout l'itinéraire et aux arrivées des étapes.

En cas de panne irréparable par notre équipe de mécaniciens, le véhicule est remorqué au choix du participant au point de l'arrivée finale du Raide ou au point de départ du Raide et est mis dans un dépôt sécurisé.

Le transport des participants dont le véhicule est remorqué est assuré par un Minibus balai, il continueront à bénéficier du circuit et participeront à l'ensemble des activités inscrites dans la suite du programme.

10- **Transfert des bagages**

Les participants qui le souhaitent, peuvent confier leurs bagages à l'équipe d'organisation qui les transportera du départ aux hôtels de chaque étape.

11- **Hébergement**

A chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement afin de garantir le meilleur confort et la plus grande convivialité à tous les participants.

12- **Droit de participation**

Elle sont établis en fonction des options retenues par le participant lors de sa souscription en ligne et en clôture des son bulletin ([lien bulletin de souscription](#))

Un acompte doit être versé à l'engagement, le solde à réception de la confirmation de l'inscription et au plus tard le 31 Mars 2017

La participation au frais de l'organisations incluent pour un équipage de 1 ou 2 participants et leur véhicule:

- L'inscription du participant son coéquipier et un véhicule,
- Les villages départs et arrivée et les vérifications au Maroc pour les équipages,
- L'équipe pilote pour vous épauler ,
- La mise à disposition et l'installation de la balise de géolocalisation obligatoire, et la connexion du véhicule à la plateforme de l'Organisation,
- Les pauses briefings journaliers, et le roadbook,
- L'eau minérale livrée chaque matin pour tous les équipages,
- Les assurances Responsabilité Civile de l'organisateur,

- L'assistance médicale,
- L'assistance mécanique,
- le remorquage du véhicule en cas de panne non réparée,
- Le transport des bagages pour les participants qui le souhaitent,
- Les outils de préparation de votre aventure (dossiers de préparation, logo, attestation d'inscription... etc.)
- Le site internet de l'organisation qui retransmet votre vécu au jour le jour et permet ainsi à vos sponsors et amis de suivre votre aventure (compte-rendu d'étapes, photos, vidéos)
- Un blog personnalisé aux couleurs du Raid Solidarité CNRJ à disposition de chaque équipage
- La communication et la médiatisation en amont, pendant et après le Raid
- Un film retraçant les meilleurs moments de votre aventure.
- La remise des prix

Les frais de l'hébergement et nourritures sont fonction des options retenues au bulletin de souscription

-

La traversée Espagne Maroc Espagne est incluse si option retenue par le Participant au bulletin de souscription : traversée aller-retour Algeiras – Tanger Med, dans le cadre d'une opération négociée par l'organisation avec une compagnie maritime à un tarif préférentiel (Forfait aller retour pour 1 Véhicule + une ou deux personnes, en bateau rapide (Départ et retour Espagne, depuis le port Algésiras vers Tanger Med et retour). Contacter l'organisation pour les informations, réservations et horaires des traversées vers Tanger le 28 Avril 2017, et retour Tanger Espagne le 2 ou 3 Mai 2017.

Le tarif n'inclut pas :

- les frais de vérifications en Europe pour les équipages Européens
- La vignette carbone
- Le véhicule ou sa location et ses assurances
- Le carburant
- Le trajet France/Espagne et retour (carburant, péages, hôtel, restaurant etc.)
- Les pièces de rechange -
- La trousse médicale obligatoire
- L'assurance rapatriement à l'étranger des personnes.
- Le supplément chambre individuelle
- Les boissons prises aux repas (sauf eau)
- Toutes les dépenses à caractère personnel
- Toutes les dépenses autres non listées au paragraphe "

13- Acheminement des véhicules par Camion « Porte Voiture » :

L'organisation négocie actuellement une offre d'un prestataire, entreprise de transport spécialisée dans le transport international de véhicules de prestige. Il sera possible de prendre en charge votre voiture depuis un point de prélèvement en Europe (à convenir) vers Tanger, et retour, la prestation est établie par voiture selon devis à vous soumettre

- Vous pouvez n'utiliser ce service-transporteur que pour l'aller ou que pour le retour, nous consulter.
- Le temps d'acheminement est de 9 jours minimum (France Maroc)
- les véhicules seront livrés et repris au parc du port Tanger -Med
- Si plusieurs participants (de 4 à 8) sont intéressés par un transport groupé depuis une ville précise, nous étudierons l'hypothèse d'une prise en charge spécifique.
- Le transporteur prend systématiquement pour le compte de L'Organisateur et des participants propriétaires des véhicules, une assurance marchandise transportée « tous risques » à hauteur de 30.500 € par voiture confiée. Si la valeur d'une voiture transportée dépasse ce montant, nous vous conseillons de souscrire un complément d'assurance pour la valeur excédentaire,

14- Les actions de Solidarité :

Les actions de solidarité sont à charge de l'organisation, de ses sponsors et partenaires, toutefois toute contribution des participants dans le cadre des actions programmées en marge du circuit sera appréciées.

15- Cloture des inscription :

Le nombre des participant étant limité, les confirmations des inscription sont notifiés par ordre d'arrivée des bulletins de souscription confirmé par règlement d'acompte. Une liste d'attente en fonction des places disponibles sera proposée.

La cloture des inscription est fixée au **31 Mars 2017 à Midi**

16- Conditions d'inscriptions :

Le bulletin d'inscription et le règlement de l'événement sont portés à la connaissance des participants et mis à leur disposition en permanence sur le site internet.

La réception par l'organisation du bulletin d'inscription implique pour le participant la connaissance et l'acceptation du présent règlement et conditions de participation.

L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du justificatif d'acompte, accompagné des documents requis (copie de la carte grise, du contrôle technique et d'une attestation d'assurance)

Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du concurrent et ne présume en rien de l'engagement de l'organisateur quant à l'acceptation de cette candidature.

17- Annulation :

L'annulation de l'engagement par un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié à l'organisation, entraîne le versement des frais : - jusqu'au 30 mars 2017 : 300 € (frais de dossier et réservations) – après le 30 Mars 75 % du montant total des droits et options.

18- Assurances :

Le Raide international de solidarité est une manifestation de gentlemen drivers – gentlewomen - qui rassemble des propriétaires de véhicules, Classic cars, en dehors de toute notion de vitesse ou de compétition. Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire de l'assurance auto. Ils ont la charge de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant leur participation. Les véhicules circulent sur route : Ils doivent être conformes au Code de la route, être munis de leur certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique valide et d'un certificat d'assurance valable. Chaque participant et son (sa) coéquipier(e) déclarent décharger l'Organisation de toute responsabilité découlant de l'usage de sa voiture durant le déroulement du circuit pour tous dommages corporels ou matériels.

L'organisateur déclare par ailleurs souscrire une assurance pour une manifestation de véhicules terrestres à moteurs, avec délivrance d'une attestation de police d'assurance pour couvertures exclusif de sa responsabilité civile .

19- Renonciation à recours

les participants s'engagent à renoncer à tous recours qu'ils pourraient exercer à l'égard de de l'organisateur CNRJ (ong), dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes : - le transport des véhicules sur camion porte-voiture - le prêt du véhicule de courtoisie mis à disposition en cas de panne - les interventions de réparations mécaniques effectuées par les équipes de mécaniciens de l'Organisateur - la perte et/ou la détérioration d'objets lors du transport des bagages confiés à l'organisateur(valises, sacs...), sont également exclus tous les objets précieux.

20- Juriduction :

La relation des participants avec l'organisateur est régie par la loi Marocaine. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Casablanca.